

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 30/11/2010

Réception par le Prefet : 30/11/2010

Publication : 03/12/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2010-14-6-10

Séance du vendredi 26 novembre 2010

(C252)

INSERTION DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU le rapport du Conseil Général CG/2009-5-6-9 du 9 décembre 2009,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 20 septembre 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ accorde une subvention de 14 704 € pour l'insertion des lignes électriques et téléphoniques à la commune de RUEDERBACH, conformément au tableau figurant en annexe,
- ❖ précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme C252 au chapitre 204 – nature 20414 - fonction 71.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 26 NOVEMBRE 2010

**Insertion des réseaux électriques et téléphoniques
PROGRAMME 2010**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
IRE03813	RUEDERBACH Insertion de lignes électriques et téléphoniques au hameau du Birkenhof	88 518,00	20%	17 704,00
			Total	17 704,00